



Séance régulière du conseil d'établissement 2025-2026
tenue le lundi **25 mai 2026 à 17h**
à l'école primaire des Mésanges au salon du personnel

Procès-verbal

		Présents	Absents
Ronica Plouffe	Présidente, Parent	☒	☐
Julie Tremblay	Parent	☒	☐
Gabrielle Gilbert	Parent	☒	☐
Imen Bettaeib	Parent	☐	☒
Jessica Arsenault	Représentant au comité de parents (Parent)	☐	☒
Chantal Bernier	Enseignante	☒	☐
Véronique Gascon	Enseignante	☒	☐
Jessica Delisle	Enseignante	☒	☐
Hélène Lizotte	Représentante personnel soutien	☒	☐
Nancy Lamontagne	Représentante personnel SDG	☒	☐
Geneviève Rossignol	Directrice	☒	☐
Joëlle Doyle	Secrétaire	☒	☐

Substitut(s) présent(s) : Mme Myriam St-Gelais présente

1. Ouverture de la séance, présences et quorum

Mme Ronica Plouffe confirme qu'il y a quorum.
La séance est ouverte à 17h02.

2. Parole au public

Il n'y a aucun public

3. Adoption de l'ordre du jour

Ajout au point varia :

- Service traiteur
- Bénévoles bibliothèque
- Livres anciens nouveautés

Avec ajout, l'ordre du jour est adopté par Mme Nancy Lamontagne et appuyé par Mme Hélène Lizotte.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2026

Demande de correction de la date en en-tête du procès-verbal afin d'y inclure le mois d'avril.

Sur proposition de Mme Véronique Gascon et appuyée par Mme Chantal Bernier, le procès-verbal du 20 avril 2026 est adopté avec sa modification.

CE/25-26/62

5. Suivis au procès-verbal

Mme Hélène Lizotte informe de la volonté des enseignantes du préscolaire de procéder à des achats pour la cour des petits. Elle précise que les élèves disposeront d'un espace qui leur sera réservé dans un premier temps, avant d'être éventuellement intégrés au reste des élèves plus tard dans l'année. Les équipements souhaités incluent notamment des buts de soccer amovibles, des tunnels de motricité, de gros blocs de construction ainsi qu'un module de jeux, pour un montant total estimé à 2 444,70 \$ avant taxes. Il est également prévu d'installer un conteneur ou un cabanon afin d'assurer la sécurité du matériel.

6. Critères de formation des groupes pour 26-27

Mme Geneviève Rossignol informe des balises encadrant les critères de formation des groupes pour les années à venir. Elle précise que ces critères seront soumis à un vote et qu'ils demeureront en vigueur pour plusieurs années, à moins d'une modification ultérieure.

Sur proposition de Mme Nancy Lamontagne et appuyée par Mme Véronique Gascon, les critères de formation des groupes sont adoptés.

CE/25-26/63

7. Programme d'activité du service de garde 2026-2027

Mme Nancy Lamontagne procède à la lecture du programme d'activités du service de garde pour l'année 2026-2027. Elle met notamment l'accent sur les objectifs poursuivis ainsi que sur l'organisation des journées pédagogiques.

Sur proposition de Mme Véronique Gascon et appuyée par Mme Hélène Lizotte, le programme d'activité du service de garde 2026-2027 est adopté.

CE/25-26/64

8. Présentation des résultats du sondage aux élèves / Évaluation du plan de lutte 25-26

Mme Geneviève Rossignol présente un résumé des résultats du sondage réalisé auprès des élèves concernant le bien-être à l'école. Elle met en lumière les principaux enjeux et défis identifiés, ainsi que les mesures mises en place dans le cadre du plan de lutte.

Sur proposition de Mme Nancy Lamontagne et appuyée par Mme Hélène Lizotte, les mesures mises en place pour la prochaine année sont approuvées.

CE/25-26/65

9. Listes de matériel à usage personnel, les manuels scolaires et le matériel didactique

9.1 Choix de matériel scolaire et didactique

Choix des manuels scolaires et du matériel didactique

ATTENDU l'article 96.15 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), lequel prévoit que la direction de l'école doit, avant de l'approuver, consulter le conseil d'établissement sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants;

Attendu que, conformément à l'article 77.1 de la LIP, la direction de l'école doit prendre en compte les principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe établis par le conseil d'établissement avant d'approuver le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études soumis par les enseignants;

Attendu la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que les enseignants ont présenté à la direction de l'école un choix de manuels scolaires et de matériel didactique approuvés par le ministère de l'Éducation et qui respecte les principes d'encadrement établis.

ATTENDU que les parents du conseil d'établissement ont pu poser des questions sur les choix des enseignants et sur les contributions financières facturées aux parents qui découlent de ces choix et se déclarent satisfaits des réponses obtenues.

Il est proposé par : Mme Nancy Lamontagne

DE donner un avis favorable quant aux choix des manuels scolaires et du matériel didactique et des coûts qui en découlent, dont la liste est déposée en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

_____ Résolution n° CE/25-26/66

CE/25-26/66

9.2 Document dans lequel l'élève écrit, dessine et découpe

Documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe

Attendu l'article 7 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) et l'article 7 du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* (Règlement), lesquels précisent que le droit à la gratuité ne s'étend pas au matériel d'usage personnel;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais facturés, qui n'excèdent pas le coût réel du bien ou du service;

Attendu la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que le conseil d'établissement a établi des principes d'encadrement des contributions financières qui peuvent être facturées par les parents, conformément à l'article 77.1 de la LIP et que les contributions financières proposées en tiennent compte;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approuver les contributions financières exigées pour les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe, des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées;

Il est proposé par : Mme Véronique Gascon

D'APPROUVER les contributions financières facturées aux parents pour les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe pour l'année scolaire 2026-2027, dont le détail est déposé en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante;

_____ Résolution n° CE/25-26/67

CE/25-26/67

9.3 Liste de matériel à usage personnel

Liste de matériel d'usage personnel

Attendu l'article 7 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) et l'article 7 du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* (Règlement), lesquels précisent que le droit à la gratuité ne s'étend pas au matériel d'usage personnel;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais facturés, qui n'excèdent pas le coût réel du bien ou du service;

ATTENDU l'article 77.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), lequel prévoit que le conseil d'établissement approuve les listes du matériel d'usage personnel visé au quatrième alinéa de

l'article 7 de la LIP, listes qui ont été élaborées avec la participation des enseignants et proposées par la direction de l'école;

Attendu que les listes proposées et les contributions financières qui en découlent respectent la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que les listes de matériel d'usage personnel prennent en compte les principes d'encadrement des contributions financières établis par le conseil d'établissement;

ATTENDU que le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approuver les listes de matériel d'usage personnel et les contributions financières qui en découlent, des autres contributions qu'il a approuvées, qui lui sont proposées ou qui peuvent être facturées pour des services visés aux articles 256 et 292 de la LIP;

Il est proposé par : Mme Hélène Lizotte

D'APPROUVER les listes de matériel d'usage personnel dont l'achat sera demandé aux parents pour l'année scolaire 2026-2027, qui sont déposées en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante;

D'APPROUVER les contributions financières facturées aux parents qui découlent de l'approbation des listes de matériel d'usage personnel.

Résolution n° CE/25-26/68

CE/25-26/68

10. Gala des bénévoles – 75\$ dans le budget CÉ

Mme Geneviève Rossignol informe que ce point a fait l'objet d'un vote préalable par courriel. Elle précise que Mme Valérie Ethier est la récipiendaire pour l'école cette année.

Sur proposition de Mme Gabrielle Gilbert, appuyée par Mme Hélène Lizotte, il est résolu que le montant de 75 \$ soit pris à même le budget du conseil d'établissement pour la contribution au gala des bénévoles.

CE/25-26/69

11. Fonds spéciaux

Mme Geneviève Rossignol présente le tableau modifié des fonds spéciaux. Elle souligne les montants amassés lors du Marché des Mésanges ainsi que lors de la vente de billets de tirage pour le chandail des Canadiens. Elle mentionne également les sommes recueillies grâce à la vente de livres usagés au profit de la bibliothèque.

L'adoption du tableau des fonds spéciaux est proposée par Mme Nancy Lamontagne et appuyée par Mme Hélène Lizotte.

CE/25-26/70

12. Bons de Microsoft

Mme Rossignol poursuit la présentation du tableau des fonds spéciaux en mentionnant qu'un recours collectif a été intenté contre Microsoft il y a quelques années et que la conclusion retourne des sommes aux établissements qui ont acheté des licences dans cette période. Elle précise que l'école a recevra un montant de 30 000 \$, lequel sera ajouté aux fonds spéciaux.

L'adoption du tableau des fonds spéciaux est proposée par Mme Chantal Bernier et appuyée par Mme Véronique Gascon.

CE/25-26/71

13. Activités et sorties éducatives

13.1 Tableau des activités et sorties éducatives

Mme Geneviève Rossignol informe de l'ajout de certaines activités au tableau des activités et sorties éducatives.

Les activités au tableau sont proposées par Mme Hélène Lizotte et appuyées par Mme Nancy Lamontagne.

CE/25-26/72

13.2 Approbation des sorties à distance de marche

Il est porté à l'attention des parents que le formulaire d'autorisation pour les sorties à distance de marche sera désormais disponible sur le portail parent. Ces sorties ne figureront pas au tableau des activités et pourront être organisées la journée même. Le conseil d'établissement doit se positionner sur le fait que l'école pourra procéder à de telles sorties, comme les années passées et les parents devront donner leur accord individuellement par la suite.

Sur proposition de Mme Gabrielle Gilbert et appuyée par Mme Véronique Gascon, le formulaire d'autorisation des sorties à distance de marche est approuvé.

CE/25-26/73

14. Prochaine rencontre du CÉ-juin

Mme Geneviève Rossignol mentionne qu'un conseil d'établissement se tiendra au mois de juin. Il est proposé et accepté que celui-ci ait lieu le lundi 8 juin à 17 h. Il est également convenu qu'il se tiendra au Café de la Récré pour le souper. Mme Ronica Plouffe s'est retirée de la salle lors du vote en raison de son lien avec l'établissement. La proposition est adoptée à l'unanimité.

15. Correspondance :

15.1 Mot de la présidence : Mme Ronica Plouffe remercie les membres pour la confiance accordée dans le cadre de sa présidence du conseil d'établissement cette année. Elle souligne le succès du Marché des Mésanges et mentionne, en toute transparence, avoir soumis une facture à l'école, son commerce lui permettant d'obtenir de meilleurs tarifs.

15.2 Mot de la direction : Mme Geneviève Rossignol souligne l'arrivée du beau temps. Elle mentionne qu'il reste quatre semaines d'école et que diverses activités sont prévues pour la fin de l'année. Un courriel sera transmis aux parents à cet effet.

15.3 Mot des enseignants : Les enseignantes mentionnent que l'année scolaire entre dans sa phase finale. Elles précisent que des activités récompenses sont à prévoir et soulignent également que le départ des finissants vers le secondaire sera marqué.

15.4 Mot du personnel de soutien : Mme Hélène Lizotte mentionne que, pour les prochaines semaines, les TES offriront un soutien constant aux enseignants dans le cadre des évaluations de fin d'année.

15.5 Mot du SDG : Mme Nancy Lamontagne mentionne qu'un courriel a été transmis aux parents afin de les informer que le mois de juin sera offert sans frais. Cette décision est liée aux absences d'éducatrices non remplacées au cours de l'année, permettant ainsi d'offrir le service gratuitement pour ce mois. Elle ajoute que de nouveaux matériels ont été acquis et que les activités de hockey et de soccer animées à l'extérieur connaissent un franc succès.

15.6 Mot de l'OPP : Mme Ronica Plouffe mentionne que le Festival des bulles aura lieu jeudi. Un yogourt glacé sera remis à chaque élève à titre de collation. Les élèves ont été invités à fabriquer des objets pour faire des bulles. La présence des pompiers est également prévue afin d'arroser les élèves. Un courriel a été envoyé aux parents pour solliciter leur participation.

15.7 Mot du comité de parents : La représentante au comité de parent était absente lors du CÉ.

16. Varia

16.1 Traiteur : Mme Geneviève Rossignol présente deux soumissions visant à remplacer le traiteur actuel, soit Traiteur Merenda et La Cantine pour tous. À la suite de la présentation, les membres procèdent au vote et retiennent le Traiteur Merenda. Il est à noter qu'un membre s'est abstenu lors du vote.

16.2 Suivi cour d'école : Mme Geneviève Rossignol informe que les services de l'entreprise Taktik Design seront retenus pour le réaménagement de la cour d'école. Elle précise qu'un comité-école sera formé à cette fin.

Sur proposition de Mme Gabrielle Gilbert et appuyée par Mme Nancy Lamontagne, le réaménagement de la cour par l'entreprise TakTik Design est adopté.

CE/25-26/76

16.3 Bénévolat à la bibliothèque : Mme Gabrielle Gilbert souligne le travail exceptionnel des parents bénévoles à la bibliothèque tout au long de l'année. Elle propose qu'une carte personnalisée soit offerte à chaque bénévole par leur groupe respectif et remise lors de la dernière semaine, soit celle du 1er juin. Mme Geneviève Rossignol mentionne également qu'un dîner sera offert en leur honneur le 16 juin prochain.

16.4 Livres de bibliothèque, « vieilles nouveautés » : Mme Gabrielle Gilbert informe que les nouveautés sont prêtes. Elle souligne qu'une trentaine de ces ouvrages, prêtés aux classes au cours de l'année, sont actuellement manquants. Elle propose qu'un courriel soit envoyé aux enseignants, incluant la liste des titres à retourner à la bibliothèque.

17. Levée de la séance

Sur proposition de Mme Nancy Lamontagne, appuyée par Mme Hélène Lizotte, la levée de l'assemblée est adoptée à 18h50.

CE/25-26/77

Ronica Plouffe
Présidente

Geneviève Rossignol
Directrice